

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le six septembre à 18h00, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 AOUT 2019

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

MEMBRES PRÉSENTS : 11

POUVOIRS : 04

SONT PRÉSENTS : M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, M. Olivier DE BOURSETTY, Mme Isabelle LEMARCHAND, Mme Caroline PEYRACHE, M. Alain THOMINE, M. André POTTIER, M. Philippe PICOT, Mme Catherine NOËL, M. Michel LEJETTÉ, M. Jean-Paul MAZE.

POUVOIRS : M. Michel HOCHET est représenté par M. Pierre PHILIPPART

Mme Annie PARTHENAY-ROBERT est représentée par M. Jean-Paul MAZE

Mme Carole GOSSWILLER est représentée par Mme Isabelle LEMARCHAND

M. Marc MOUCHEL est représenté par M. André POTTIER

Mme Christine MUÑOZ est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2019 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents. M. le Maire ouvre la séance. Il constate et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- **CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2019-2022**
 - **SUBVENTION D'ÉQUILIBRE À L'ASSOCIATION DE LA CHASSE**
 - **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES ENFANTS DE BRETTEVILLE**
 - **AVANCE SUR SUBVENTION À L'AMICALE BRETTEVILLAISE**
 - **ACQUISITION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE**
 - **ACQUISITION D'ŒUVRES DANS LE CADRE DU 1% CULTUREL**
 - **DEMANDE DU SUBVENTION UNA DE LA MANCHE**
 - **PRINCIPE DE RÉTROCESSION DE VOIRIE (FUTUR LOTISSEMENT)**
 - **INFORMATIONS DIVERSES**
 - **QUESTIONS DIVERSES**
-

2019-34 CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2019-2022

Mme Isabelle LEMARCHAND informe le Conseil qu'il convient de renouveler le contrat « enfance et jeunesse avec la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat à intervenir conformément au projet présenté, étant précisé que celui-ci se rapporte à la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2019-35 SUBVENTION D'ÉQUILIBRE À L'ASSOCIATION DE LA CHASSE

M. MAZE informe le Conseil que le bal populaire du 13 juillet s'est très bien déroulé. Cette manifestation, gratuite, a été organisée conjointement par la municipalité et la société de Chasse.

M. MAZE précise que l'association a réglé la prestation du groupe DECLICK d'un montant de 1 400 €.

M. MAZE propose de verser à l'association une subvention d'équilibre d'un montant correspondant au coût de la prestation soit 1 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** informations fournies par M. MAZE
- **ACCEPTE** de verser une subvention d'équilibre à la société de Chasse d'un montant de 1 400€
- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder au règlement de ladite subvention d'équilibre.

DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-36 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LES ENFANTS DE BRETTEVILLE »

M. MAZE informe le Conseil que l'association « Les enfants de Bretteville » prendront en charge l'organisation d'un « concert québécois » animé par le groupe musical « Les Bons Voisins ».

M. MAZE propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle de 1 400 € correspondant au coût de la prestation du groupe musical. Le prix des entrées au concert permettra à l'association d'aider les enfants pour la classe de neige de janvier 2020. Cet évènement aura lieu le 3 décembre avec une animation scolaire, un bal québécois (gratuit) et donc le concert (payant) le soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** informations fournies par M. MAZE
- **ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Les enfants de Bretteville » d'un montant de 1 400€
- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder au règlement de ladite subvention exceptionnelle.

DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-37 REPAS DES AÎNÉS : AVANCE SUR SUBVENTION À L'AMICALE BRETTEVILLAISE

Dans le cadre de l'organisation du repas des aînés, l'Amicale Brettevillaise se charge d'acheter tout ce qui concerne la décoration de la salle polyvalente. M. MAZE propose donc à l'assemblée de verser une avance sur subvention d'un montant de 1 500 € pour le règlement des différentes factures s'y afférant. Le repas des Aînés aura lieu le 1^{er} décembre en la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** informations fournies par M. MAZE
- **ACCEPTE** le versement d'une avance sur subvention à l'Amicale Brettevillaise d'un montant de 1 500€

- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder au règlement.

DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-38 ACQUISITION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

M. DEBOURSETTY propose au Conseil la pose d'un radar pédagogique sur la Route Touristique pour les véhicules venant de l'est. Ce radar sera posé avant le virage de Saint Germain juste avant le panneau 30. Il donne lecture du devis de l'entreprise ÉlanCité pour l'achat d'un radar Évolis version solaire d'un montant de 2 045.00 € HT soit 2 454 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. DEBOURSETTY
- **ACCEPTE** l'achat d'un radar pédagogique ÉVOLIS d'un montant de 2 045.00 € HT soit 2 454 € TTC.

DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-39 ACQUISITION D'ŒUVRES DANS LE CADRE DU 1% ARTISTIQUE

M. Le Maire informe le Conseil que suite à la rénovation complète de la salle polyvalente, il convient d'appliquer le 1% artistique inscrit dans le décret 2002-677 du 29 avril 2002 modifié relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation.

Le Maire précise que la Commission des Finances a validé la dépense mais que les œuvres choisies ne faisaient pas l'unanimité.

Les œuvres seront posées entre l'escalier et la montée des voitures.

L'artiste, M. Laurent MARIE, propose un devis sculpture représentant un couple d'oiseaux d'une hauteur de 2m70 et 2m80 en fers soudés avec finition en vernis Rustol. Le montant dudit devis s'élève à la somme de 4 200 €.

M. le Maire propose de procéder à 2 votes, l'un concernant le 1% artistique, l'autre le choix de l'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** l'application du 1% artistique et le devis de M. Laurent MARIE d'un montant de 4 200 €.
- **APPROUVE** à la majorité le choix de l'œuvre (**10 Pour, 2 Abstentions, 3 Contre**)

Demande de UNA de la Manche

M. le Maire informe le Conseil que la Commission des Finances DEMANDE à l'UNA de déposer une demande pour année 2020, car il est désormais trop tard pour les demandes 2019 qui sont traités en mars.

2019-40 PRINCIPE DE RÉTROCESSION DE VOIRIE (FUTUR LOTISSEMENT)

Dans le cadre de la demande de permis d'aménager déposé par M. RODRIGUEZ Luis sur le clos Grenet et afin de solutionner le problème d'accès des propriétés de Messieurs TIRATEAU et FORTIN,

Si ladite voirie est réalisée conformément au programme des travaux annexés au dossier de demande de permis d'aménager,

La commune s'engagera à reprendre la voirie dans le domaine public.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- M. MAZE informe que ce week-end des 7 et 8 septembre se déroule le festival annuel du bar sur notre commune. La pesée se fera à 15h30 samedi.
- M. MAZE informe le Conseil que les élus et le personnel de la commune sont invités par l'association VTT CANETTE à partager le pot de l'amitié le samedi 28 septembre à 18h30 en la salle de la Chènevrière à l'occasion du bilan de la randonnée « LA CONNERIE DES 100 BORNES ».
- Mme MUÑOZ nous informe que la rentrée scolaire s'est bien passée. L'école compte 71 élèves. M. le Maire, prenant la parole, précise que le problème des effectifs se posera dès la rentrée prochaine car 15 élèves vont partir au collège, entraînant une chute importante des effectifs mais qui laissera pour la rentrée 2020 le même nombre de classes. Il regrette cependant que son idée de RPI soumise lors des réunions avec les deux autres communes de la SAIRE n'ait pas été étudiée.
- Mme LEMARCHAND informe que le centre de loisirs a été un succès en juillet avec parfois jusqu'à 37 enfants présents.
- M. le Maire précise que l'inauguration de la salle polyvalente se tiendra le samedi 16 novembre à 11h.
- Pour rappel, des réunions de quartiers auront lieu dans la salle de la Chènevrière à 10h le samedi 28 septembre pour le centre bourg et le samedi 13 octobre pour tous les hameaux.
- M. le Maire donne lecture de courriers de remerciement pour les versements de subvention aux Restos du Cœur et au Secours Catholique.

QUESTIONS DIVERSES

- M. THOMINE demande où en est la demande pour les tampons dépassant sur la route touristique. M. DEBOURSETTY lui répond que ce dossier est géré par la CAC et que nous les avons alertés plusieurs fois mais que nous n'avons toujours pas eu de réponse.
- M THOMINE indique que l'entretien du hameau BESNARD n'a pas été assuré cet été. Le Maire rappelle que les services ont été en sous-effectif mais qu'il va donner ordre aux employés de faire le nécessaire rapidement, tout en rappelant que la commune exécute des travaux qui sont du ressort des riverains.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h15.